

**ORGANISATION DES
CHALLENGES GHCR
« OBSTACLES -
CHEVAUX »**

2021

Article 1 – Généralités

Chaque Challenge porte le nom exclusif de son sponsor.

Article 2- Qualification

Les challenges sont réservés aux cavaliers en ordre de licence auprès de la LEWB et ayant choisi le GHCR comme groupement.

Article 3 – Sponsoring

En 2021, les Sponsoring sont sur les épreuves suivantes :

80 cm
90-95 cm
100-105 cm
110-115 cm
120-125 cm

Les challenges PONEYS font l'objet d'un règlement séparé.

Article 4- Participation

Un cavalier peut participer à un challenge avec plusieurs chevaux.

Les points du challenge sont attribués aux **paires « cavalier/cheval »**.

Un cavalier peut participer à plusieurs challenges et prendre des points dans plusieurs catégories au cours de la saison.

Une paire « cavalier/cheval » ne peut participer à la finale que d'un seul challenge.

Article 5 – Épreuves

Les épreuves comptant pour les challenges respectifs sont annoncées sur les Avant-Programmes à raison d'une épreuve par hauteur par concours au maximum.

Article 6 – Attribution des points

L'attribution des points se fait de la manière suivante :

Place	Points attribués
1ere paire classée	Nombre de partants + 1
2eme	Nombre de partants -1
3eme	Nombre de partants -2
4eme	Nombre de partants -3
5eme	Nombre de partants -4
6eme	Nombre de partants -5
7eme	Nombre de partants -6
Etc... pour tous les classés	Nombre de partants – 7, etc
Toutes les paires NON-classées	5 points
Éliminés et abandons	1 point

Les chevaux de 4 ans n'entrent pas en ligne de compte pour le challenge 90 cm.

Dans les épreuves de 80cm sans chronomètre, les 1^{ers} ex aequo se voient attribuer les points équivalents au nombre de partants, les classés suivants reçoivent les points de leur place, les paires non-classées 5 points et les éliminés/abandons 1 point.

Article 7 – Remise des prix des challenges

La remise des prix se fait à la fin de la saison.
Les prix ne sont remis qu'aux lauréats présents.

Article 8 – Prix

Le GHCR garantit les prix aux **trois premiers classés** de tous les challenges, les sponsors ayant la liberté d'en attribuer davantage.

Un minimum de participations à 50% des manches qualificatives est requis pour se voir attribuer un prix en fin de saison.

Article 9 – Ex æquo

En cas d'ex æquo dans le classement final, avantage est donné à la paire cavalier/cheval ayant obtenu le plus grand nombre de premières places puis de deuxièmes places, de troisièmes places et ainsi de suite.